



Avenir Spé

5/06/23

Communiqué de presse

Accès aux soins : le syndicat Avenir Spé se positionne

Pour répondre aux besoins d'accès aux soins de la population française, malgré l'échec des négociations conventionnelles et du fait de la multiplication des propositions de lois d'initiative parlementaire sans étude d'impact, les spécialistes d'**Avenir Spé** avancent trois propositions simples, pragmatiques et immédiatement réalisables :

1. La prise en charge des patients en ALD qui n'ont pas de médecins traitants par le médecin spécialiste de la pathologie d'organe concernée, et au-delà de celle des patients avec ALD complexes, pour ainsi diminuer le nombre de patients sans médecin :

- L'aide de la CNAM dans l'identification de ces patients, les évolutions réglementaires notamment par rapport aux délégations de tâches et tarifaires pour constituer de véritables **établissements ambulatoires libéraux** sont quelques-uns des outils nécessaires.

2. L'engagement dans la réponse aux soins non programmés que ce soit en amont, en aval des services d'urgences ou comme effecteurs directs du Service d'Accès aux Soins (SAS) :

- Les adaptations tarifaires en termes d'associations d'actes pertinents et de forfaits d'urgence en sont les indispensables leviers.

3. La permanence de soins en cabinet et en établissement de Santé :

- La reconnaissance de l'existant (car de nombreux spécialistes libéraux assurent déjà de nombreuses gardes et astreintes parfois non rémunérées), une revalorisation des indemnités de garde, une équité de traitement et la transparence de l'organisation par les ARS dans les attributions des lignes d'astreinte en sont le minimum.

- Un cahier des charges au travers d'un référentiel d'organisation devra être élaboré rapidement par les professionnels de santé et opposable à tous.

Pour permettre la mise en place de ces trois mesures simples et d'efficacité immédiate, **Avenir spé** demande une mise en place de **nouvelles négociations** avec une méthodologie repensée, centrée sur l'accès aux soins, basée sur de nouvelles propositions d'organisation de la médecine spécialisée ayant pour socle les Equipes de Soins Spécialisés (ESS), privilégiant une prise en charge collective du patient dans une organisation populationnelle et territoriale. Seules les

solutions envisagées et discutées réellement avec toutes les parties prenantes seront efficaces.

Une conférence de presse sera prévue dans le mois pour détailler ces propositions nouvelles de maillage du territoire

Les médecins spécialistes sont prêts à relever les défis de l'accès aux soins.

Dr. Patrick GASSER
Président du syndicat Avenir Spé

Contact presse :

Angélique Devanne

contact@avenir-spe.org

0755591958



Avenir Spé - GOMED

34 rue Laffitte - 75009 PARIS

contact@avenir-spe.org - 0757000155

[Mettre à jour les préférences](#) | [Se désinscrire](#)